

MANIPULATION des EXTINCTEURS Et EVACUATION

Références réglementaires : Art. R4227-39 du code du travail Circulaire CNAM 32/2010

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

<u>Pré-requis :</u> Aptitude médicale

Durée : Une ½ journée

Nombre d'intervenant : 1

Nombre de participants : 12 maximum

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Engager les participants dans leur plan d'action.

La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.

OBJECTIFS

Faire acquérir une bonne connaissance des consignes, des actions à mener pour limiter la propagation du feu et la mise en sécurité du personnel.

PUBLIC VISÉ / PRE-REQUIS

Tous les salariés devant intervenir dans la lutte contre un départ de feu.

PROGRAMME DE FORMATION

Théorie

- Consignes de sécurité,
- Fonctionnement des moyens de sécurité incendie,
- Technique de mise en sécurité Évacuation,
- Procédures concernant les fluides (mise en sécurité du bâtiment),

N.B: Document de synthèse remis à chaque participant

Pratique

- Lecture des plans et consignes en place,
- Repérage des différents moyens de secours et de sécurité,
- Fonctionnement du système de sécurité incendie,
- Manipulation des extincteurs et RIA si présent dans l'établissement

Organisation:

Possibilités d'accès à l'ensemble de l'établissement, pour visualiser les cheminements d'évacuation et repérer l'emplacement des moyens de secours



MANIPULATION des EXTINCTEURS sur dispositif « FEU PROPRE »

N.B. : Solution pour les établissements ne disposant pas d'aire de feu. Dispositif de feu propre ne laissant aucune trace et n'émettant pas de fumée salissante

OBJECTIFS

Développer la capacité d'analyse et de réactivité des personnels, dans le but d'éteindre les différentes classes de feu avec les extincteurs appropriés à diverses situations.

PUBLIC VISÉ / PRE-REQUIS

Tous les salariés devant intervenir dans la lutte contre un départ de feu.

PROGRAMME DE FORMATION

<u>Théorie</u>

- Consignes de sécurité de l'établissement, Alarme, Alerte.
- Triangle du feu,
- Principales causes de feu,
- Propagation du feu,
- Classes de feux,
- Agents extincteurs,
- Modes et procédés d'extinction,
- Différents types d'extincteur et caractéristiques techniques.

N.B: Document de synthèse remis à chaque participant

Pratique

- Manipulation d'extincteurs* à CO² et eau pulvérisée sur feux réels,
- Travaux pratiques d'extinction, sur feux de classe A, B, C, F
- Intervention individuelle.
 - *mis à disposition par POISSON Formation

Références réglementaires : Art. R4227-39 du code du travail Circulaire CNAM 32/2010

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Pré-requis : Aptitude médicale

<u>Durée</u>: Une ½ journée

Nombre d'intervenant : 1

Nombre de participants : 12 maximum

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Engager les participants dans leur plan d'action.

La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.



Utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

OBJECTIES

À l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- de vérifier son matériel le régler et s'équiper
- d'évaluer les risques face à un travail en hauteur
- de choisir les méthodes de travail adaptées à l'environnement.

PUBLIC VISÉ

Personnel appelé à réaliser des travaux en hauteur nécessitant le port des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques:

Sensibilisation à la sécurité

- Importance et coûts des accidents du travail - Les responsabilités - Prévention des accidents du travail - Statistiques des accidents du travail

Connaissance du risque chute de hauteur

- Les accidents dus aux chutes de hauteur : chiffres, analyses, causes et effets
- Les effets dynamiques d'une chute

<u>Cadre législatif, réglementaire et normatif relatif aux équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur</u>

- Articles L 4311-1 et L 4311-2 ; Articles R 4323-99, R 4323-104 à R 4323-106 - Arrêté du 19 mars 1993 et le décret 2004-924

<u>Différents composants constituant une protection individuelle contre les chutes</u> de hauteur

- Les ancrages - Les connecteurs - Les organes de liaison - Les organes de préhension (Harnais)

<u>Démarche préalable aux travaux en hauteur</u>

- Analyse du risque - Etude des installations - Choix des équipements en fonction des risques et de l'environnement

<u>Le contrôle journalier des équipements de protection individuelle contre les</u> chutes de hauteur

- Méthodologie pour la vérification - Points à surveiller tout spécialement

Références réglementaires :

Articles L 4321-1 à L4321-5, R4323-97 à R4323-106, R4535-7, R4721-12 du Code du Travail. Arrêté ministériel du 19 mars 1993. Décret 2004-924

Formation à la sécurité :

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Pré-requis :

Aptitude médicale, compréhension du français.

<u>Durée</u>:

1 jour formation théorie / pratique

Nombre d'intervenant :

1 formateur théorie/pratique

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
 La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.

Règles générales d'utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

- Savoir s'équiper - Choix des points d'ancrage - Choix des antichutes et organes de liaison

Applications pratiques

Démonstration par l'animateur Exercices individuels dans les différentes configurations.

Evaluations théoriques et pratiques